

**Groupe de Recherche et de Réalisations
pour le Développement Rural
G.R.D.R.**

Siège social :

66/72 rue Marceau,
93 109 Montreuil - France
Tél.: +(331) 48 57 75 80
Fax : +(331) 48 57 59 75
mail : grdr@grdr.org

GRDR Mauritanie
Kaédi Mauritanie
Tél : (222) 533 50 45
B.P. 2013 Nouakchott
Tél &Fax: 525 64 92
[mail : kaedi@grdr.org](mailto:kaedi@grdr.org)

RAPPORT DIAGNOSTIC DU VILLAGE DE SAGNE

Avril 2008

Contact du Maire : 600 52 70

Introduction

Le PAIDEL (Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local) est diffusé dans la région du Gorgol par le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural) depuis 2006, après sa mise en œuvre dans la région du Guidimakha en 2000. Ce programme s'inscrit dans la logique de la décentralisation en cours en Mauritanie.

Qu'est-ce que le PAIDEL ?

La première étape du PAIDEL au sein de chaque commune d'intervention est la réalisation d'une **monographie communale**. Son objectif est de mieux connaître le territoire communal (son fonctionnement, ses contraintes, ses ressources, ses besoins et ses priorités de développement) et de mettre à disposition les données disponibles afin :

- d'établir un véritable diagnostic à l'échelle communale sur lequel pourront s'appuyer les futures politiques de développement.
- de disposer d'un document de communication permettant de rapprocher les communes entre elles afin de faire la promotion de partenariat efficace et durable.
- de renforcer la perception du territoire communal comme un espace commun de vie et de solidarité.

La monographie est élaborée sur la base d'un **diagnostic participatif et concerté** avec les populations de chaque localité. Ensuite une restitution de ce diagnostic est effectuée dans le chef lieu de la commune au cours d'une assemblée communale. Au terme de cette restitution, un **Cadre de Concertation Communale (CCC)** est nommé. Il rassemble les différents segments de la société civile (conseil municipal, représentants des différents villages de la commune et responsables des tissus associatifs) afin de créer un consensus communal. Il est chargé de définir les priorités communales, d'instaurer la concertation, la circulation de l'information, la médiation et le règlement de conflits entre villages, etc.

Par la suite, un Agent de Développement Local (ADL) est recruté au sein de la commune et appuyé techniquement par le GRDR. L'ADL vient en appui aux instances communales et doit assurer la cohésion et le lien entre les acteurs locaux, sous la responsabilité du maire. L'ADL appuie le CCC pour l'élaboration d'un **Plan d'Actions Prioritaires (PAP)** où les actions les plus urgentes à réaliser sont définies pour une durée de 2 ans. Une fois le PAP réalisé, un **Plan de Développement Local (PDL)** est élaboré pour une durée de 4 à 6 ans.

Enfin, la phase de recherche de partenariat et de financement pour la mise en œuvre des actions.

Ainsi, du 19 au 24 avril 2008, l'équipe du GRDR s'est rendu dans l'ensemble des localités de la commune de *Sagné* afin de faire le diagnostic participatif de la commune. La monographie communale sera réalisée à partir des données recueillies auprès de la population de chaque localité.

Le présent document rassemble les données recueillies par l'équipe du GRDR lors de sa mission dans le village de *Sagné* les 22 et 24 avril 2008. **Les informations contenues dans ce document (texte, schémas, ...)** proviennent exclusivement des dires de la population recueillis lors du diagnostic participatif. Ce document ne remplace en aucune manière la monographie communale. Il sera transmis aux villageois afin de garder une trace écrite des informations relatives à leur localité.

I – MILIEU HUMAIN

1.1 Présentation du village de SAGNE

Situé dans le département de Maghama (région du Gorgol), le village de Sagne- chef lieu de la commune de Sagné- est situé à 150 km au sud-est de Kaédi.

Il est limité au nord par le village de Boki Hamet, à l'Est par Louguéré, au Sud par Coumbo et à l'Ouest par le fleuve du Sénégal.

1.2 Historique

Le village de Sagné a été créé en 1901. Les premiers habitants sont des Peulhs de la tribu de guerriers communément appelée « Déniancobé » qui se déplaçait constamment avant de se fixer sur le lieu actuel.

Les événements marquants

- 1989 : événement entre le Sénégal et la Mauritanie
- 1991 : bonne récolte de sorgho (fela)
- 1993 : feu de brousse, déplacement des animaux
- 1999 et 2004 : bonnes crues du fleuve

1.3 La population

La population de Sagné est de 7259 habitants répartie sur 478 ménages. Le nombre femmes s'élève à 3726, soit 51% de la population.

L'Organisation sociale

La structure sociale est composée (peulh). Cependant, on note quelques familles maures, pour la plupart du temps saisonnières, qui viennent mener des activités rémunératrices au niveau du village. L'organisation sociale tourne autour d'un comité de sage dirigé par Mr Ba Abdoul Diadié.

Ce comité se réunit et décide de l'utilisation annuelle des terres et règle les conflits courants du village à travers un consensus reconnu par toute la communauté locale.

La migration :

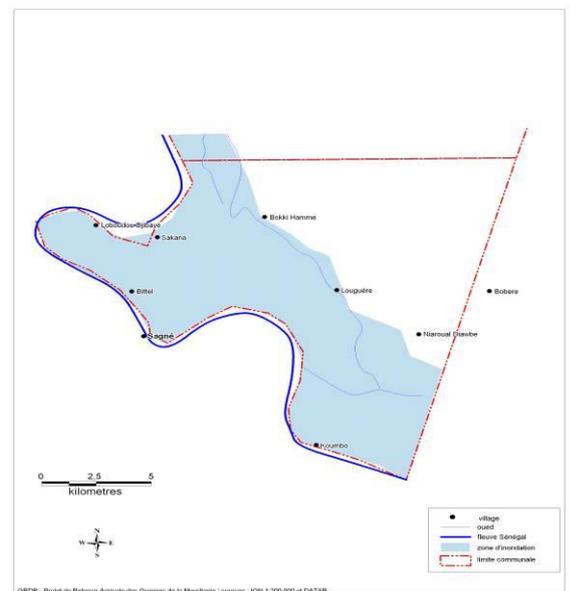
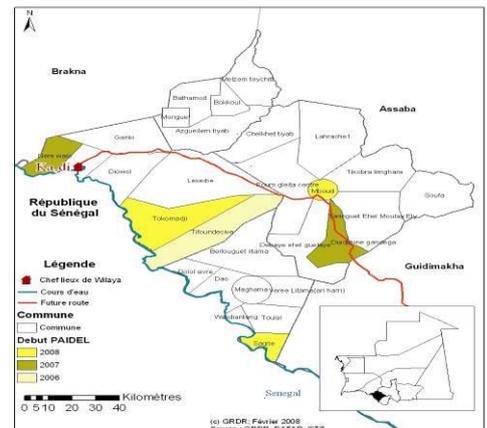
Elle représente 56% de la population et très active, toutes les mosquées de Sagné, toutes les infrastructures économiques sont l'œuvre des migrants. la plupart des migrants sont en Europe et peu en Afrique.

La migration nationale est très faible.

1.4 Habitat

L'Habitat est composé de maisons en dur, des bâtiments en zinc et beaucoup de cases.

Localisation des communes appuyées par le GRDR au Gorgol dans le cadre du PAIDEL



II-MILEU NATUREL

Dans le village de Sagné, comme dans toute cette région sahélienne du sud de la Mauritanie, les précipitations sont rares et le climat est chaud et sec. La saison des pluies s'étend de juillet à Octobre.

2.1 – Le climat

Il est de type sahélien avec de température qui varie de 25°C en décembre à plus de 45 °C dans le mois de juin.

- La pluviométrie

La saison des pluies débute généralement au mois du juillet et se termine au mois d'octobre.

Les précipitations sont caractérisées par leur irrégularité temporelle. Les hauteurs pluviométriques enregistrées au cours de ces dernières années sont les suivantes :

2002 : 398mm

2003 :406mm

2004 :395mm

2005 :345mm

2006 :275mm

Source/relevés pluviométriques préfecture de Maghama (2007)

- Le relief

Le relief est plat, mais on rencontre quelques fois des marigots et des mares.

2.2 Les unités de paysage

D'après les unités de paysages le terroir de Sagné est divisé ainsi :

- La superficie réservée à l'habitat tourne au tour de 30 km²
- La zone du Walo (sol argileux superficies inondables) couvre une superficie à vocation agricole moins de 100 ha
- Le diéri (sablonneux) qui est à vocation agro sylvo-pastorale est plus de 100 ha.
- Les falos (berges du fleuve) couvrent une superficie d'environ 100 ha.

2.3 La végétation et la faune

Selon les zones écologiques à Sagne, les espèces végétales sont : les acacias, les balanites, les jujubiers, etc.

La faune est diversifiée dans la zone compte tenu des conditions du milieu. On y trouve : des chacals, des lapins, des singes et plusieurs espèces d'oiseaux.

2.4 Hydrologie / Hydrographie

Elle est composée essentiellement par les eaux de surface (les mares et le fleuve Sénégal) et les eaux souterraines.

III – LES ACTIVITES SOCIO ECONOMIQUES

3.1 L'agriculture

Les superficies cultivables dans le terroir villageois tournent au tour de 100 ha dans le fondé et les falos. Les outils de production demeurent encore rudimentaires et sont constitués de houe, de hache et de daba.

La production est généralement destinée à l'autoconsommation. Les différentes spéculations sont le sorgho, le niébé, les pastèques, le maïs, la courge, la courgette, la patate douce,...

MARAICHAGE

Cette activité est pratiquée par la majorité de la population sous forme des coopératives féminines ou mixtes. Ces coopératives font la culture des légumes (tomates, oignons, choux carotte, aubergine, salade...etc). L'introduction de la pratique du maraichage date de 1980. Actuellement, il existe sept coopératives qui pratiquent cette activité dans le village.

Les contraintes de l'agriculture

Les principaux problèmes dont souffre l'agriculture peuvent se résumer comme suit :

- La faiblesse des rendements
- La baisse de la pluviométrie
- Divagation des animaux
- Ennemis de culture (sautereaux, criquets pèlerins, oiseaux granivores.....)
- Utilisation de matériels rudimentaires (Manque de charrue)
- Manque de semences de qualité

Les solutions préconisées

- Les renforcements de la protection phytosanitaire
- Du grillage pour la protection des champs et jardins maraichers
- Des semences améliorées
- Disponibilité des terres (périmètre irrigué)

3.2 – l'Élevage :

Les races élevées sont : les bovins, les caprins, les ovins, les équins et les asins. Le système de production est extensif, marqué par l'utilisation de races locales et un mode de gestion traditionnel.

L'élevage se pratique parallèlement à l'agriculture dans le walo et dans le diéri. C'est une activité pratiquée par une frange importante de la population. Les principales pathologies endémiques sont : diarrhée, botulismes, fièvre aphteuse, pneumonie, charbon et la peste de petits ruminants.

La production en lait est moyenne et n'est disponible qu'à certaines périodes de l'année. La dégradation régulière des pâturages sous l'action de feux de brousse et les difficultés d'approvisionnement en intrants constitue les principaux facteurs qui favorisent la transhumance et la perte de qualité du bétail.

L'effectif du cheptel s'élève à :

- Bovins : 2000
- Ovins : 5000
- Caprins : 6000
- Asins : 400
- Equins : 65

Les problèmes de l'Élevage

Les contraintes identifiées se résument comme suit :

- Une présence de plusieurs maladies qui affectent le cheptel
- Un faible accès aux médicaments
- Une insuffisance du personnel d'encadrement
- Une surcharge pastorale
- Une fréquence de feux de brousse
- Absence de parc de vaccination

Les solutions préconisées

- Ouverture d'un poste vétérinaire
- Protection des pâturages contre les feux de brousses.
- Parc de vaccination

3.3. L'exploitation forestière

Une commission de 7 personnes a été créée depuis quelques années. Elle est chargée de la gestion de l'environnement. Le président est Ba Teguela Diadié. Les objectifs de cette commission sont :

1. Sauvegarder la forêt contre les coupes abusives
2. Signaler l'existence de l'exploitation du charbon
3. Appui aux agents forestiers

« Quand il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de forêts et quand il n'y a plus de forêt, il y a déficit pluviométrique et quand il ya déficit pluviométrique, il n'y a plus d'agriculture et quand il n'y a plus d'agriculture, il y a la famine ». dit un habitant de Sagné

3.4. La pêche :

Il n'ya pas de coopérative de pêche, c'est ainsi que dans le fleuve l'opération est effectuée par la tribu des pêcheurs et par les maures (pendant certaines périodes de l'année) dans les mares.

Les contraintes

- Manque de matériels de pêche (hameçon, filet, pirogues,)
- Absence de protection
- Problème du barrage de Manentali (les lâchées d'eau perturbent quelques fois le fleuve à tel enseigne que les gens ont des difficultés pour avoir du poisson).

3.5. Le commerce :

Le commerce est tenu le plus souvent par les communautés maures. Il est constitué de 69 boutiques, 16 fours traditionnels. On y trouve les denrées de premier nécessité et le matériel de construction (zinc, bois,..).

Il est important de souligner que le village de Sagné joue un rôle très important sur le plan import et export entre la Mauritanie et Sénégal.

Les contraintes liées au commerce

- Enclavement du village pendant l'hivernage et faiblesse du pouvoir d'achat des locaux.
- La non construction du marché
- Les légumes et les poissons viennent du Sénégal et rarement de la Mauritanie

3.6. Artisanat

L'artisanat n'est pas bien développé dans le village, néanmoins il existe 10 forges et 1 cordonnier. Cette activité se fait de manière individuelle dans les maisons.

3.7. Activités socioprofessionnelles

Il existe 4 ateliers de menuiserie de bois, 3 ateliers de menuiserie métallique, 7 maçons et plusieurs tailleurs.

Les Télécommunications :

Le village de Sagné est connecté au réseau GSM Sénégal et Mauritel.

IV. LES INFRASTRUCTURES SOCIO ECONOMIQUE

Elles concernent l'éducation, la santé, les infrastructures hydrauliques, les infrastructures pastorales, les lieux de culte et les infrastructures routières.

4.1. Les infrastructures socio- éducatives

4.1.1. L'école :

L'école dispose de 5 classes fonctionnelles et de 4 classes non fonctionnelles. Elle a été créée en 1961 et réfectionnée une seule fois en 1992. L'effectif de l'école est de 438 élèves, dont le nombre de garçon s'élève à 230, contre 208 filles. Il y a six (6) enseignants et 6 niveaux. Il n'existe pas de système de multigrade, mais il existe un système de rotation.

NB : les filles abandonnent l'école du fait du mariage précoce et le non suivi des parents pour les résultats scolaires. L'école est dotée de matériel didactique, fournis par l'IDEN (Inspection Départementale de l'Education nationale) et la DREN (Direction Régionale de l'Education Nationale).

Les contraintes liées à l'école

- Pas de bureau pour le directeur
- Les latrines sont détruites
- Le logement du directeur est en mauvais état
- L'enceinte de l'école est en mauvais état
- Une partie du bâtiment de l'école est inachevée

NB : Il existe une APE composée de 11 personnes, dont le président s'appelle Tégnélla Diadié Ba. 20 % des membres de l'APE sont des intellectuels.

L'APE tient des réunions temporaires concernant le mode de fonctionnement de l'école et le comportement des élèves.

4.1.2. L'enseignement coranique ou Mahadra

Il existe 11 mahadras et l'enseignement coranique se fait dans les maisons des marabouts.

4.2. Les infrastructures sanitaires

Il existe un poste de santé créé en 1961. Le personnel est composé d'un infirmier (depuis quelques temps) et une accoucheuse auxiliaire.

Le bâtiment est composé de deux chambres, deux salons et un magasin en cours de reconstruction.

Maladies rencontrées

- Paludismes
- Maux de tête
- Rythmatismes

Les contraintes liées à la santé

- Pas d'infirmier
- Pas de sage femme
- Manque de médicaments
- Pas de clôtures
- Pas de Hangars
- Pas d'eau potable (le puits est en mauvais état) et pas de latrines
- Pas de PMI
- Pas de CREN
- Manque de matériels (table de bureau, table d'accouchement, ciseaux,...)

Les accouchements se font au dispensaire, mais quand c'est compliqué ils vont à Wawdé ou à Wourosogui.

4.4 . Les infrastructures Hydrauliques :

Les puits constituent les principales sources d’approvisionnement en eau du village, ainsi qu’un forage

Type	Nombre	Observation
Puits	61	Le forage a été crée par un comité de jumelage (c’est les migrants, la population et l’Etat). Il y avait 40 panneaux au départ et 12 panneaux sont volées ce qui diminue la puissance du forage
Forage	1	

4.5. Les autres infrastructures socio-économiques :

Le tableau présente les autres infrastructures socio- économiques

Infrastructures	Boutique	Ecole	Mosquée	Moulin	SAVS	Parc de vaccination
Nombres	69	01	03	07	01	00

4.6. Les infrastructures Routières :

Il existe une grande piste qui quitte Maghama et qui separe le village en deux partie. Cette route continue jusqu’à Wompou.

Priorisation :

1. Agriculture :

- Culture de décrue à améliorer par des traitements phytosanitaire afin de lutter contre les champignons cryptogamiques, causés par une forte humidité du sol due à l’inondation au cours des crues. Aussi, il est important de souligner que c’est l’ouvrage du projet Maghama décrue qui se trouve à l’ouest du village de Maghama (qui a pour but de retenir les eaux) qui est à l’origine de ce problème.
- Protection des zones de culture contre la divagation des animaux.

2. Education

- Règlement des problèmes cités ultérieurement (réfection de l’école et la création d’un collège)

3. Santé

- Personnels compétents (deux infirmiers et une sage femme et accès aux médicaments).
- Construction d’un mur pour le dispensaire

4. Ressources Naturelles

- Appui de l’administration
- Moyens de transport
- Aider les forestiers
- Elargissement du comité de gestion de l’environnement de 7 à 11 personnes
- La création d’une caisse au niveau local pour la surveillance des forêts

5. Transport pluvial

- Apport de deux pirogues au moins pour le transport de la population de Sagné entre la Mauritanie et le Sénégal gratuitement et/ou à des tarifs réduits.

6. Pêche

- Apport de matériels de pêches
- Contrôle entre et sortie d'eau par le barrage de manentali.
- Apport de deux pirogues pour la pêche.

7. Elevage

- Parc de vaccination
- Accès aux intrants (pharmacie vétérinaire)

8. Infrastructures de Base

- Construction d'une centrale électrique pour dynamiser les activités socio-économiques de la zone.

Jumelage avec la commune d'Arles

La commune d'ARLES est jumelée avec celle de Sagné depuis 1996. Les principales réalisations acquises dans le cadre de cette coopération décentralisée sont :

- La construction d'une école à Sagné en 1996
- L'adduction d'eau de Sagné
- Fonçage d'un Puits pour l'école de Sagné,
- Formation de 7 jeunes sur les métiers de soudure et de la menuiserie au centre de formation de Caritas à Nouakchott
- Construction, clôture et équipement solaire du dispensaire de Sagné
- Fourniture de 2 motopompes pour le jardin maraicher des femmes de Sagné
- Financement d'un atelier soudure à Sagné
- Equipement d'exhaure solaire des forages des localités de Niarouwal, Louguéré, Bittel
- Fonçage de puits dans les localités de Koumbo, Sakana, Loboudou, Boboré (puits inachevé à cause du socle)